

## LES BARRAGES

Les barrages dans la zone transfrontalière France-Italie ont des caractéristiques communes en situant dans les zones montagneuses ou vallonnées de l'arc alpin, situées entre 1500 et 3000 m d'altitude, ou dans les régions vallonnées au pied du massif alpin entre 500 m et 1550 m d'altitude.

Les barrages de la zone transfrontalière France-Italie peuvent être classés en 3 catégories principales selon leur localisation en moyenne ou haute altitude:

1) un parc de petits à moyens barrages compris entre 3 à 15 m de hauteur, stockant des volumes d'eau modestes (quelques dizaines de milliers de m<sup>3</sup>), situés en zone collinaire de moyenne altitude, à usage essentiellement agricole;

2) un parc de barrages d'altitude compris entre 10 et 20 m de hauteur, stockant des volumes d'eau intermédiaires (quelques dizaines à centaines de milliers de m<sup>3</sup> d'eau) situés en zone de haute montagne dans les domaines des stations de ski, à usage essentiellement de production de neige de culture;

3) un parc de très grands barrages en altitude, à usage de production d'hydroélectricité. Ce parc est constitué de quelques dizaines de grands barrages de plus de 20 m de hauteur en France et en Italie, stockant des volumes d'eau très importants (plusieurs millions de m<sup>3</sup>). Dans cette catégorie, le barrage le plus important est le barrage hydroélectrique du Mont Cenis, situé à la frontière franco-italienne, qui possède des caractéristiques et dimensions uniques. Sa retenue est la sixième plus importante en volume du parc d'ouvrage français (plus de 300 millions de m<sup>3</sup> d'eau stocké). Situé entièrement sur le territoire français, à une altitude légèrement inférieure à 2000 mètres, les conséquences de sa rupture éventuelle concerneraient presque exclusivement le territoire densément peuplé de la ville métropolitaine de Turin, en Italie.

Le projet Resba a reçu un cofinancement du FEDER dans le cadre du programme transfrontalier de coopération territoriale européenne Interreg V-A Italie-France.

**Axe prioritaire:** 2 - Environnement sûr

**Objectif spécifique:** 2.2. Prévention des risques

**Engagement économique:** 1.973.242 €



## OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

- Mettre en œuvre des actions de sensibilisation et de gestion des risques pour évaluer la vulnérabilité des barrières transfrontalières et développer des systèmes de surveillance innovants;
- impliquer tous les citoyens à travers le développement d'une stratégie d'information et de communication;
- mener des activités de formation à destination des administrateurs locaux, des techniciens, des professionnels, des citoyens, des écoles;
- mener une opération de protection civile binationale sur le barrage de Mont Cenis en tant que «zone pilote» afin de tester la manière dont les autorités locales et la population concernée répondent à l'activation du plan d'urgence;
- renforcer la culture du risque en améliorant les outils et la technologie de communication des alertes, en menant des actions d'information spécifiques sur les plans d'urgence.

### Résultats attendus

1. Système innovant d'évaluation transfrontalière pour l'évaluation de la vulnérabilité et la surveillance des dommages.
2. Implication et sensibilisation de la population exposée au risque d'effondrement des barrages.

### Durée du projet

Le projet a une durée de 3 ans et se terminera en avril 2020.



### Partenaires

Chef de projet



Partenaires



Partenaires observateurs



Délégués



## LE PROJET RESBA

Le projet Resba vise à approfondir la connaissance des risques liés à la présence de barrages sur les territoires alpins et à améliorer la prévention, la communication et la gestion de la sécurité des territoires en aval des barrières, à travers des procédures de protection civile appropriées et une résilience accrue territoire. L'objectif général est d'améliorer la préparation du personnel opérationnel, de former des techniciens et de sensibiliser les administrateurs locaux et les citoyens à la gestion des risques liés aux barrages et à leur prévention.

### Défis territoriaux communs à l'Italie et à la France

Les barrages et les barrières de montagne transfrontalières peuvent, en cas d'effondrement, présenter des risques significatifs avec un fort pouvoir destructif pour les populations et les biens présents en aval (zones urbanisées à fort trafic touristique). Les barrages sont soumis à des risques spécifiques nécessitant une conception correcte, une évaluation minutieuse de la vulnérabilité au risque hydrogéologique (glissements de terrain et inondations) et la sismicité des zones dans lesquelles ils sont situés et nécessitent des activités de surveillance constante.

